

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WLS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 66 - PROGRAMMATION CULTURELLE 2021-2022

Rapport présenté par Marie DE MORO, maire-adjoint :

La saison culturelle organisée par la municipalité est un axe majeur de son action culturelle. Elle repose sur une programmation éclectique visant à rassembler tous les publics et à mobiliser les jeunes autour d'actions de médiation et de spectacles scolaires.

La programmation tous publics repose sur :

- l'achat de spectacles en contrats de cession ou de coréalisation,
- la mise en place de partenariats avec des associations locales et des acteurs culturels impliqués dans le montage financier des projets envisagés. Il est précisé que les projets relevant d'un partenariat feront l'objet de délibérations spécifiques présentées au Conseil municipal,
- la prestation de certains intervenants « aux recettes ».

La programmation des spectacles scolaires est le fruit d'une concertation avec le corps enseignant en cohérence avec les programmes scolaires de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la programmation culturelle détaillée dans le tableau ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels : Conseil Régional, Office Artistique de la Région Aquitaine, Conseil Départemental.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le